

Image not found or type unknown



Règlements concernant la mitoyenneté

Par **claud**, le **25/04/2009** à **17:10**

Bonjour,rrnrnPropriétaire d'une maison sans mitoyenneté,la commune a vendu la parcelle jouxtant mon mur pour la construction de deux maison avec jardin qui seront clôtés.Vu la vétusté et les problème d'humidité,j'ai fait réaliser un ravalement complet pour la "modique somme" de 10000euros.II se trouve que les jardin des futurs occupants vont se trouver du côté du mur sans autre séparation.rnJe souhaiterai avoir des renseignements (artcles du code s'y rapportant)pour savoir quelles règles et obligation mutuelles s'applique pour éviter tous litiges:plantations,accrochage d'objets divers,dégradations éventuelles qui pourrait altérer mon mur.Que me conseillez-vous:l'établissement d'un"état des lieux et par qui peut-il s'avérer judicieux?Merci de me répondre.

Par **ravenhs**, le **25/04/2009** à **17:38**

Bonjour,rrnrnPour un panorama complet sur la mitoyenneté, voyez les **articles 653 et suivants du code Civil** que vous pouvez consulter sur le site legifrance.gouv.fr